



## Ministère de la Santé et des Solidarités

DGS/DESUS	URGENT CANICULE	MESSAGE D'INSTRUCTION	
Date et heures de remise	Message n°	Nombre de pages	Transmis par
<b>12 juillet 2006 - 17h30</b>	6	<b>2</b>	<b>mail</b>

**Destinataires pour action :**

- COGIC, DGS, DGAS, SICOM, DHOS, InVS, AFSSAPS, METEO France, DGS-COM,
- COZ SUD
- Préfectures 07, 13, 26, 30, 34, 84.
- DDASS 11, 13, 26, 30, 34, 84 / DRASS 13, 34 et 69 / ARH 13, 34 et 69 / CIRE 13, 34 et 69

**Destinataires pour information :**

- Préfectures 06, 11, 66, 69, 2A, 2B et 83,
- DDASS 06, 07, 2A, 2B, 66, 69, 83

**Objet : canicule dans le sud de la France : situation du mercredi 12 juillet à 16h et prévisions.**

**Cinq départements ont déjà activé leur niveau de "mise en garde et d'actions" (MIGA) des plans de gestion d'une canicule départemental : l'Aude, les Bouches du Rhône, le Gard et l'Hérault et le Vaucluse.**

Les IBM de ce jour dépassent les seuils pour les départements de l'Ardèche, des Bouches-du-Rhône, du Gard et du Vaucluse.

Dans les départements de la Drome et de l'Hérault, même si les IBM ne dépassent pas les seuils, les températures nocturnes restent très élevées.

Dans les Alpes maritimes, l'Aude, les Pyrénées orientales et le Var, les températures diminuent tout en restant proches des seuils, notamment les températures minimales.

**Pas d'évolution notable de la situation sanitaire**, l'augmentation du nombre d'affaires traitées par tel ou tel SAMU n'étant pas liée à la chaleur.

**Carte de vigilance de Météo-France ( prévision à 24h) du mercredi 12 juillet à 16 h :**

- **orange avec pictogramme canicule** pour les départements, de l'Ardèche, des Bouches du Rhône, de la Drôme, du Gard, de l'Hérault, et du Vaucluse,
- **jaune avec commentaire** pour les départements des Alpes Maritimes, de l'Aude, des Pyrénées Orientales, du Rhône et du Var, ainsi que les deux départements de Corse.

\*\*\*\*\*

En conséquence, et suite à la conférence téléphonique de ce jour, **le ministre de la Santé et des Solidarités recommande :**

- aux préfets des **Bouches-du-Rhône**, de la **Drôme**, du **Gard**, de l'**Hérault** et du **Vaucluse**, le maintien du niveau de mise en garde et d'actions du plan canicule (MIGA);
- au préfet de l'**Ardèche** l'**activation du niveau "mise en garde et action" de son plan canicule**,
- au préfet du départements de l'**Aude** le retour au niveau de veille saisonnière.

Il est demandé aux préfets de ces départements de diffuser les messages de prévention de l'INPES, en réquisitionnant, pour les spots audio, les stations locales de Radio France, et pour les spots vidéo, les chaînes de télévision locales des départements concernés (en contactant le SICOM au 01.40.56.80.21 si nécessaire). Cette demande est également à adresser aux chaînes autoroute FM 107.7 (en contactant le SICOM au 01.40.56.80.21 si nécessaire).

*S'agissant des spots TV sur France 3 région, la procédure de réquisition est effectuée par le ministre de la santé.*

- aux préfets des **Alpes Maritimes**, de la **Corse du Sud**, de la **Haute Corse**, des **Pyrénées orientales**, du **Rhône** et du **Var**, le maintien de la veille saisonnière et un haut niveau de vigilance des structures sanitaires pré-hospitalières ainsi que des réseaux en charge des personnes âgées (Conseil généraux, Mairies).

**La décision des Préfets devra être transmise au plus tard une heure après la réception du présent message aux coordonnées mél suivantes :**

- [dgs-alerte@sante.gouv.fr](mailto:dgs-alerte@sante.gouv.fr) pour la direction générale de la santé (DGS) du ministère de la santé
- [sacs@invs.sante.fr](mailto:sacs@invs.sante.fr) pour l'Institut de veille sanitaire (InVS)

En cas de phénomène sanitaire constaté localement dans un de ces huit départements en dehors des heures ouvrables, les cadres de permanence de la DGS ( 06.08.68.84.73) et de l'InVS (01.41.79.67.15) sont à contacter sans délai.

\*\*\*\*\*

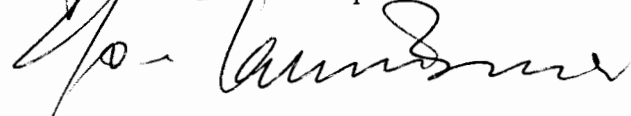
La prochaine conférence téléphonique est organisée, par le PC Santé du ministère, pour les destinataires pour action de ce message, demain **jeudi 13 juillet à 15h. 30**.

Le n° d'appel est le **01 72 28 30 01** et le code d'accès **803886#** .

Le Directeur général de la Santé

Professeur Didier HOUSSIN

Département des Situations d'Urgence Sanitaire  
Le Chef du Département



**Olivier LAURENS-BERNARD**